

AMAP « A la Bonne Franckette des Buers »  
Association loi 1901  
**Contrat d'Engagement Mutuel**  
**Légumes**  
**Saison Printemps Eté 2024**

Référent : grasjeanpaul1957@gmail.com

**A rendre avant le 8 avril**

**SITE WEB** <https://alabonnefranckette.informethique.org/accueil>

Ce contrat est organisé par l'AMAP « A la bonne Franckette » des Buers et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de « l'AMAP A la Bonne Franckette des Buers »

Il est établi **entre** :

**et** Le-la dénommé-e Membre Adhérent de l'AMAP

Le dénommé Producteur

M : .....

**GAEC de la BROCHETIERE**

Demeurant : .....

13 Chemin de la Brochetiere

Tél : .....

69570 Dardilly

Mail : ... ..

**Engagement réciproque :**

Le producteur, labellisé AB, s'engage à fournir un panier hebdomadaire de légumes frais et de saison, issus de son exploitation. L'agriculteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Trois types de paniers sont proposés :

➤ Panier 2-3 personnes : 15 €

➤ Panier 4-5 personnes : 20 €

➤ Des paniers à 10 € sont réservés uniquement à des personnes seules.

Le membre adhérent s'engage à acheter **entre 23 et 25 paniers** de légumes répartis sur la saison, à raison de 1 par semaine.

Il pourra utiliser 0 ou 1 ou 2 « **paniers Joker** » qui seront retirés du contrat, pour les dates où il sera absent. Le membre adhérent accepte les conséquences d'aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier.

**DUREE :**

**Saison Printemps été** : l'abonnement débute le lundi 6 mai 2024 et se termine le lundi 28 Octobre 2024

**CALENDRIER :**

Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini en page 2.

**MODALITES DE LIVRAISON :**

Les livraisons sont effectuées exclusivement au Centre Social des Buers, 17 rue P.J Proudhon, les lundis soir de **18h30 à 19h30**. Toutefois en accord avec le producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le référent producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants conformément à l'article 3.3 du règlement intérieur. Aucun panier ne sera remboursé.

**RUPTURE DU CONTRAT :**

Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

**REGLEMENT**

- \* Nombre de paniers : 25X 10 € - ... panier(s) Joker = **250 €** - ..... € = .....€. **Date(s) Joker(s) :**
- \* Nombre de paniers : 25 X 15 € - ... panier(s) Joker = **375 €** - ..... € = .....€. **Date(s) Joker(s) :**
- \* Nombre de paniers : 25X 20 € - ... panier(s) Joker = **500 €** - ..... € = .....€. **Date(s) Joker(s) :**

Le règlement par chèque se fait à l'ordre :GAEC DE LA BROCHETIERE  
Possibilité de payer en 4 fois (Montant total du contrat divisé par 4)

- Chèque N° ..... banque ..... montant ..... € ... Débité en début de contrat
- Chèque N° ..... banque ..... montant ..... € ... Débité début Décembre
- Chèque N° ..... banque ..... montant ..... € ... Débité début Février
- Chèque N° ..... banque ..... montant ..... € ... Débité début avril

**CALENDRIER**

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Lundi 6	Lundi 3	Lundi 1	Lundi 5	Lundi 2	Lundi 7
Lundi 13	Lundi 10	Lundi 8		Lundi 9	Lundi 14
	Lundi 17	Lundi 15	Lundi 19	Lundi 16	Lundi 21
Lundi 27	Lundi 24	Lundi 22	Lundi 26	Lundi 23	Lundi 28
		Lundi 29		Lundi 30	

Date :  
Signature

Signature

**Le producteur :**

**Le membre adhérent :**

**AUTORISATION EXPRESSE DU DROIT A L' IMAGE**

Je soussigné(e)....., autorise à titre gracieux, l'AMAP « A la Bonne Franckette des Buers », à fixer, à reproduire et à publier les photographies et/ou vidéos prises de ma personne dans le cadre de la création et de l'exploitation de sites Internet et/ou de tout autre document publicitaire, promotionnel et d'information

La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, et pour toute la durée de l'exploitation dudit (desdits) site(s) Internet et/ou de tout autre document publicitaire, promotionnel et d'information.

Fait en deux 2 exemplaires originaux à Villeurbanne,  
Le Signatures :

Pour l'Amap « A la Bonne Franckette des Buers »,